

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, la Chambre a-t-elle l'intention de poursuivre l'étude du bill ou de le déférer à l'un de nos comités permanents?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur l'Orateur, à un moment donné, nous comptons le déférer au comité de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, mais il a été décidé de la soumettre plutôt à l'examen du comité plénier de la Chambre.

**M. MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? N'est-il pas vrai que l'honorable représentante a reçu des instances de ceux que cette industrie intéresse le plus, les cinéastes et d'autres personnes qui s'en préoccupent depuis quelque temps et qui désireraient proposer des améliorations à la mesure? L'an dernier, il a été un peu difficile de communiquer avec le ministre. A mon avis, les personnes particulièrement engagées dans l'industrie en question seraient fort heureuses d'être accueillies par le comité. A mon avis, nombre de députés ne comprennent pas toute la portée de la mesure. Pour que nous comprenions entièrement la situation, il me semble que le ministre devrait consentir à entendre ces personnes.

**M. Prittie:** Monsieur l'Orateur, si la question avait été soulevée en septembre ou en octobre dernier, j'aurais volontiers été d'accord. Mais si elle est déferée au comité de la radiodiffusion, je ne sais pas ce qu'il adviendra. Je crains qu'elle serait encore pendante en 1969. Des représentants des associations de cinéastes sont venus à Ottawa, en juin dernier, pour y présenter des instances. J'ai pris des notes et compte m'en servir lors de l'étude successive des articles. Nous aurions pu, certes, régler cette question en octobre ou en novembre, mais à mon avis, il est temps d'aller de l'avant.

**M. MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, la question intéresse vivement des cinéastes et d'autres personnes qui se préoccupent de ce projet; et nous ne devrions pas en traiter en ce moment. Quelques semaines suffiraient à réunir deux fois le comité pour s'en occuper. Ce dernier pourrait nous indiquer la meilleure manière de présenter cette mesure législative. Sans cela, je crains que nous ne risquions d'affaiblir considérablement le présent bill.

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, absolument personne ne

m'a demandé de déférer la question au comité. Je n'ai pas reçu d'instances de ce genre de quelque intéressé. Depuis six ou huit mois, je n'ai vu personne relié à cette industries qui ait présenté des instances à cet égard, tant au pays qu'à l'extérieur. Je ne sache pas, en ce moment, que qui que ce soit ait demandé de comparaître devant le comité. La mesure législative a été rendue publique le 20 juillet; elle n'a cessé, depuis, de faire l'objet de publicité dans la presse et les revues spécialisées. Les instances que j'ai reçues avaient trait à diverses questions, dont la distribution des films et la nécessité de produire des œuvres répondant à certaines normes canadiennes. Ce ne sont pas des questions qui, à mon avis, touchent les gouvernements fédéral ou provinciaux.

Il ne s'agit pas d'une subvention, comme certains députés ont paru le laisser croire. Nous avons affaire ici à un budget de 2 ou 10 millions de dollars, mais cela ne veut pas dire que le gouvernement canadien se lancera dans l'industrie cinématographique. L'argent prévu est censé répondre aux besoins des producteurs qui réalisent des films pour les distribuer dans le monde entier. Certains l'ont été par des réalisateurs canadiens. Ces derniers peuvent demander à la Société l'argent qui est nécessaire pour boucler leur budget à la première ou à la dernière phase de leur programme. D'autres peuvent nous demander un montant provisoire, ou encore une somme garantie sous forme de cautionnement, pour ainsi dire. M. Giroux s'est occupé de cette question. Autrement dit, telle n'est pas du tout le libellé de la mesure à l'étude. Toutefois, je ne sache pas qu'on l'ait attaquée; c'est tout simplement une opinion sur la façon dont la Société pourrait fonctionner.

Le député disait que les provinces pourraient s'occuper de la distribution. A quoi bon produire un film si c'est pour le laisser dormir dans leur étui sur un rayon poussiéreux. La Société devrait conclure un marché portant sur tous les aspects de l'écoulement du produit fini. Le distributeur le mieux en mesure de faire un bon usage du film avec un budget réaliste, emporterait le marché. Après tout, un des aspects de ce fonds n'est-il pas son aspect bancaire? Quant à la question de mon collègue de Vancouver-Quadra, le fonds en question est tout à fait différent par sa destination de celui du Conseil des Arts du Canada qui accorde des subventions. Nous sommes plus près ici des opérations d'une banque, qui aide ceux qui sont engagés dans l'industrie du